

**COMMUNE DE BOURLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 10 juillet 2020 – 19h00**

**PRESENTS** : MM BOYER – LEROUGE – LAUDE – COQUART – MASSON – BRUEZ- LAGUILLIER - BISIAU  
Mmes GAUDRY – HUBERT – LAGEAT – MERESSE – PADER– BOURGIS

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme MENNESSIEZ

**ABSENT** : --

**PROCURATION** : Mme MENNESSIEZ à Mme MERESSE

M. BRUEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

*Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu de la réunion du 5 juin 2020*

**1°) Vote du budget 2020**

**Etablissement du budget : sections de fonctionnement et d'investissement**

Section de fonctionnement 590 561,58 € (hors report antérieur)

Section d'investissement 951 362,01 €

Le budget est adopté à l'unanimité. Toutefois lors de la détermination des participations obligatoires deux membres du conseil s'abstiennent

**Calcul des participations obligatoires :**

Le Maire indique à l'assemblée que la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » étend l'instruction obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. En conséquence le forfait externat devra inclure les enfants scolarisés en maternelle.

Le coût d'un enfant en maternelle doit tenir compte entre autres de l'affectation d'un agent communal aux fonctions d' ATSEM.

L'article 17 de la loi précitée prévoit que L'Etat attribue de manière pérenne à chaque commune les ressources correspondant à l'augmentation des dépenses obligatoires qu'elle a prises en charge au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Après délibération, le conseil vote sur proposition du Maire les montants suivants :

<b>AEP Saint Joseph – maternelle (1000 € x 18 élèves)</b>	<b>18 000 €</b>
<b>AEP Saint Joseph – élémentaire (280 € x 36 élèves)</b>	<b>10 080 €</b>

**Montant des subventions aux associations :**

Le Maire expose à l'Assemblée que les associations n'ayant pas de subvention sont celles qui ont dû annuler leurs activités et qui par conséquent ont fait savoir qu'elles ne demanderaient pas de subvention cette année.

ASOR (Journée Armée Jeunesse)	0 €
Assoc. Départ. des A.C. Résistants du Pas de Calais	40 €
Association de prévention routière	50 €
Associations Sports et Loisirs	500 €
Bourlon Histoire et Collection	500 €
Centre de recherche sur le cancer de Lille	100 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Ecole publique (COOP)	400 €
Football Sporting Club Osartis	4 500 €
Institut Pasteur de Lille	40 €
La Clé des Chants (Chorale)	0 €
Les Donneurs de Sang Bénévoles	150 €
Les Mômes de l'Ecole Victor Hugo	1 000 €
Mémoire et Patrimoine de Bourlon	700 €
Nouveau Planning Familial du Cambrésis	50 €
PEP 62 - Action sociale individualisée	50 €
Rock in Bourlon	0 €
Secours Populaire Français	40 €
UNC Bourlon (Anciens Combattants)	450 €
<b>Total</b>	<b>9 570 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les montants ci-dessus

**Après en avoir débattu, le Conseil décide d'ouvrir des crédits pour les opérations suivantes :**

- La création d'une MAM
- La réfection du clocher de l'église
- L'aménagement du carrefour rue de Mœuvres / rue Victor Lacroix
- La réfection des trottoirs rue de la Gare
- Le goudronnage dans la voyette rue de Cambrai / rue de la Gare et dans le passage de résidence Haute Futaie à la rue Victor Lacroix
- La réfection des chemins ruraux (chemin d'Oisy et chemin de l'Astiquette...)
- La création d'une signalétique (commerces, monuments, services, ...)
- La sécurisation du fossé du cimetière
- La pose d'un second portail à l'école Victor HUGO
- La création d'une fresque sur le château d'eau

## **2°) Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier NPDC**

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'EPF qui est un établissement public compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projet conduit par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis. La convention est conclue pour une durée de 5 ans.

L'opération immobilière envisagée (immeubles UNEAL) sera portée par l'EPF auquel la commune transfère à travers cette convention, son droit de préemption urbain prévu dans le règlement du PLU communal

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention

### **3°) QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Action en faveur des jeunes : Permis de conduire**

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'attribuer une aide à l'obtention du permis de conduire. Celle-ci, d'un montant de 100 € sera versée, une seule fois, sur présentation de la première facture s'y rapportant. Cette aide est rétroactive pour les inscriptions effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **Travaux de restauration de l'église Saint Martin**

La première tranche débutera au quatrième trimestre 2020. Elle concernera la couverture et le rejointoiement du clocher.

#### **Nuisances sonores**

De nouveau, l'activité du ball-trap « Shooting Club » génère des nuisances sonores importantes, en particulier sur la partie sud-est du village. Le maire rappelle que la législation en la matière prévoit un différentiel de 5 dB au maximum avec le bruit ambiant

Il pourrait être envisagé des mesures de bruit afin de vérifier le respect de cette réglementation.

#### **Création d'un passage « Piétons » rue Victor Lacroix**

A la demande des riverains un passage piétons sera établi rue Victor Lacroix à hauteur de la ruelle du même nom

#### **Antenne Relais TDF**

Le Maire informe l'assemblée de la décision de non opposition à la déclaration préalable de construction d'une antenne TDF près de l'autoroute, route de Sains avant le pont

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.